



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix-sept janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19
Pouvoirs : 10
Absent : 0

Date de la convocation : 11 janvier 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MINEREAU Jean-Romuald représenté par D CHALLOT
GARNIER Béatrice représentée par L BARBOTTIN
MINEREAU Dominique représentée par L MOREAU
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°09

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : TRAVAUX DE RÉNOVATION ENERGETIQUE DE L'ÉCOLE ANNE FRANK – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS 2022/2023.

Dans le cadre de l'obligation liée au décret tertiaire, la commune de Naintré souhaite débiter les travaux d'isolation thermique de ses bâtiments de plus de 1000m². C'est le cas pour l'école Anne Frank. Les deux ailes de l'école Anne Frank datent du début des années 1980, les performances énergétiques de ces bâtiments nécessitent donc d'être améliorées.

Il est rappelé au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a alloué dans sa délibération n°002 du 5 septembre 2022 une enveloppe de 37 993.61 € au titre du Fonds de concours pour l'année 2022.

Une demande a été effectuée auprès de l'agglomération pour bénéficier des fonds de concours 2022 sur 2023 pour permettre à la ville de Naintré de financer le projet de rénovation de l'école Anne Frank.

Le projet global de rénovation énergétique est programmé sur 3 années.

Les dépenses et travaux envisagés consisteront notamment en 2023 pour un montant hors taxes de **385 494.59€** :

- Bureau d'études (ASCAUDIT)
- Isolation extérieure des murs de l'aile Nord
- Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures

Grand Châtelleraut peut subventionner ce type de travaux dans le cadre du fonds de concours.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention ETAT (DETR/DSIL/FONDS VERT), 45.2406% soit :	174 400,00 €
-Subvention Fonds de Concours 2022, 9.8558% soit :	37 993.61 €
-Subvention Fonds de Concours 2023, 9.8558% soit :	37 993.61€
-Subvention Syndicat Energie Vienne, 15.0197% soit	57 900.00 €
Fonds propres, 20.0281% soit :	77 207.37 €
Total	385 494.59 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention de l'Agglomération de Grand Châtelleraut.

Considérant la nécessité de rénover l'école Anne Frank,
Considérant le coût estimatif des travaux,
Considérant que la CAGC peut subventionner ce type de travaux dans le cadre du Fonds de concours 2022 et 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer les demandes de subventions;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à la CAGC dans le cadre du Fonds de concours 2022 et 2023;
- **charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
 sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
 acte, le 24 JAN. 2023

